



Année 2026

Bulletin de première adhésion

cocher la case correspond à votre réponse

membre adhérent de l'ACAPSA (1)

17 euros pour l'année

membre ami de l'ACAPSA (2)

17 euros pour l'année

membre ami à vie de l'ACAPSA (3)

un unique versement de 170 euros

association amie de l'ACAPSA (4)

17 euros pour l'année

vocabulaire : Assemblée Générale (AG) - Conseil d'Administration Élu (CAE) - Conseil d'Administration dit Élargi (CADE)

(1) Les membres adhérents sont les membres actifs de l'association qui participent aux décisions prises lors des AG et dont sont issus les membres des CAE et CADE. Ils versent une cotisation annuelle dont le montant, révisable, est fixé par l'AG sur proposition du CAE. Les adhérents peuvent faire profiter aux membres de leur famille de participer aux manifestations organisées par l'ACAPSA.

(2) Les membres amis de l'association sont ceux qui adhèrent aux buts de l'association mais qui :

- ne peuvent être membres actifs pour cause de fonction en cours, pouvant entraîner un conflit d'intérêt ;
- ne souhaitent pas intervenir dans les décisions de l'association.

Ces membres amis sont associés pour eux-mêmes aux activités organisées par l'association sous réserve de participer à la dotation par le versement d'une somme dont le montant révisable, est fixé par l'AG sur proposition du CAE.

Ils n'ont pas droit de délibération et de vote aux AG et ne peuvent être membres des CAE et CADE.

Les membres amis ne peuvent pas faire bénéficier aux membres de leur famille de participer aux manifestations organisées par l'ACAPSA.

(3) Ce statut peut être suspendu à la demande de l'intéressé si ce (cette) dernier(e) souhaite prendre une part active dans l'association par une fonction administrative ou déléguée. Il (elle) formalise ce changement par le règlement d'une cotisation annuelle tout le temps qu'il (elle) occupe une fonction d'administrateur(trice) ou en tant qu'adhérent(e).

(4) Une association peut demander à rejoindre l'ACAPSA si ses statuts ne vont pas en contradiction avec les statuts propres de l'ACAPSA. Les demandes d'intégration à ce statut au sein de l'ACAPSA sont présentées au CAE.

La validation définitive est effectuée au cours de l'AG. L'association demandante fait connaître les raisons qui motivent son engagement envers l'ACAPSA.

L'association amie n'a pas le droit de délibération et de vote aux AG et ne peut pas être membre des CAE et CADE.

Cette adhésion n'entraîne aucune obligation de réciprocité de la part de l'ACAPSA. Le CAE peut néanmoins soumettre une proposition d'adhésion lors de l'AG. Cette validation doit faire l'objet d'un renouvellement annuel lors de l'AG. Dans le cadre d'un engagement partenarial entre une association et l'ACAPSA, il est procédé à la réalisation d'une convention spécifique qui gère les rapports entre les parties prenantes. L'association amie est soumise aux statuts et règlement intérieur de l'ACAPSA lors de ses activités au sein de l'ACAPSA et du CAPSA.

Règlement financier : indiquer le montant dans la case correspond à votre réponse

virement

chèque

espèces

Le montant de la cotisation (chèque ou espèces) doit être joint au présent bulletin. Aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous réglez par virement, le scan du bulletin peut être adressé par courriel (secretariatgeneral.acapsa@gmail.com) ou par courrier.

La part des versements au-delà de la valeur de la cotisation constitue un don.

Un reçu est remis pour tous les dons. **montant du don si vous faites un don**

adresse de l'association :

association Autour du Conservatoire des Approvisionnements en Produits de Santé des Armées (ACAPSA)

secrétariat général - TSA 20003 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS Cedex

Identité du candidat ou de l'association qui souhaite rejoindre l'ACAPSA

1. à compléter pour un candidat

Madame

NOM

Monsieur

PRÉNOM

Date de naissance

/ /

Information demandée pour les statistiques "évolution de la moyenne d'âge"

position

Site CHANTEAU

autres entités MINARM

Extérieur au MINARM

2 . à compléter pour une association

NOM ASSOCIATION : clair complet et sigle

identité du représentant de l'association

3. à compléter pour un candidat et pour une association

Adresse

numéro, rue, avenue.....

code postal et ville

téléphone

adresse internet (obligatoire)

NUMÉRO DE CARTE

Ce numéro est attribué à la réception de la première cotisation. Il est personnel et unique, il ne sera pas réutilisé.

(1) Cocher la case

Je n'autorise pas (1) :

J'autorise (1) :

Date

signature du candidat ou du représentant de l'association



CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE LOIRE

Siège social : 8 allée des collèges - 18920 BOURGES CEDEX 9

REMISE DE CHÈQUES EN EUROS
OU
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

N° de remise
7255561

RECEVELET D'IDENTITE BANCAIRE			
International Bank Account Number (IBAN) FR76 1480 6000 3572 0003 8284 250 Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP848		Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement	N° de Chèque
Code stab 14806	Code guichet 00035	N° de compte 72000382842	CIB RIB 50
Nom et adresse du titulaire ASSOC. ACAPSA DAPSA SITE D'ORLEANS CHANTEAU 45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX		Signature	

1000AH

Date de la remise

Numéro de comète

**Nb Chèques
(50 maximum)**

Montant de la remise

Sian

בבב' יב' יב' יב' יב' יב' יב' יב'

72000382842

卷之三